

Le préfet du Morbihan dit oui aux deux hydroliennes expérimentales

Si le commissaire enquêteur a rendu en octobre dernier un avis défavorable concernant ce projet expérimental d'installation de deux hydroliennes au large de la commune d'Arzon, le préfet vient de signer l'arrêté autorisant cet investissement.



Sabella va placer deux hydroliennes dans le secteur marin de la Jument. (Herve RONNE/REA)

Par [Stanislas du Guerny](#)

Publié le 5 janv. 2023 à 12:01

Rebondissement dans le projet d'immersion de deux hydroliennes au large de la commune d'Arzon (Morbihan).

Si le commissaire enquêteur a émis un avis [défavorable](#) en octobre dernier sur cette expérimentation d'une durée de trois ans, le préfet du Morbihan n'a pas suivi ses recommandations.

Il vient en effet de signer l'arrêté autorisant la société Sabella de Quimper (Finistère) à placer sous l'eau ses deux hydroliennes.

Elles produiront de l'électricité renouvelable à partir de la force des courants sous-marins dans le secteur marin dit de la Jument. Dans ce projet, Sabella est accompagnée par la société Morbihan Hydro Energies issue du Syndicat départemental d'électricité.

Le préfet du Morbihan a pris sa décision dans le prolongement de celle de la majorité des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) votée début décembre.

Aides européennes

Environ 8 millions d'euros vont être investis dans ces deux hydroliennes d'une puissance unitaire de 250 kW.

Il est prévu la mise en place d'un Comité d'information et de suivi (Clis) durant les trois années d'expérimentation. Des aides européennes du Feder accompagnent ce projet à hauteur de la moitié de la somme globale.

Il s'inscrit, précise le préfet Pascal Bolot, dans la volonté du gouvernement de développer « des technologies dédiées à la production d'énergies renouvelables ».

Cet arrêté préfectoral n'est évidemment pas du goût des associations de défense de l'environnement et des usagers du golfe du Morbihan. Elles ont encore la possibilité de remettre en cause la décision du préfet auprès du tribunal administratif de Rennes.

Si le calendrier est respecté, l'objectif de la société [Sabella](#) et de ses différents partenaires est de faire fonctionner les hydroliennes du large d'Arzon à partir de l'hiver 2023.

Stanislas du Guerny (Correspondant Les Echos à Rennes)